

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

| | | | | | |
|-----------|----------|--------|------|------|------|
| En Suisse | Fr. 2.50 | 6 mois | 10.— | 1 an | 19.— |
| En France | Fr. 4.— | 6 mois | 14.— | 1 an | 26.— |

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement quand nous n'avons pas de mandat postal. Comptes de chèques postaux 114 54.
 O. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
 S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue Saint-Pierre /
 FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

| | | | |
|-----------|---------------------------|----------|----------|
| En Suisse | 1 ^{re} insertion | 20 cent. | la ligne |
| En France | 2 ^e insertion | 15 " | |
| | 3 ^e insertion | 10 " | |
| | 4 ^e insertion | 8 " | |

M. V. X.

Nouvelles du jour

Moscou bat en retraite devant l'union des Alliés.

C'est maintenant Minsk, plus que les champs de bataille de la Naré et du Boug, qui attire les regards de l'Europe. Quand les plénipotentiaires polonais s'y rendirent, les affaires de leur pays étaient au plus bas; la Pologne semblait perdue. M. Lloyd George lui conseilla de se soumettre aux conditions du Soviet, sous réserve de la sauvegarde de son indépendance. Les amis du peuple polonais en étaient à l'humiliante extrémité de compter sur un bon mouvement des bolchévistes. Ceux-ci, justement, annonçaient des dispositions magnanimes; ils faisaient la leçon aux Alliés en promettant de reconnaître à la Pologne des limites plus avantageuses même que celles qui lui destinait les puissances occidentales. Cette ostentation de générosité était un piège. Les diplomates de Moscou espéraient, par ces séductions, amoindrir la résistance morale des Polonais contre le bolchévisme. Ah! sans doute, si la Pologne voulait bien devenir l'amie de la Russie rouge, elle serait traitée en sœur.

Le peuple polonais n'a pas eu un seul moment la tentation de se laisser prendre à ces appâts. Il a envoyé ses plénipotentiaires à Minsk en leur donnant pour instructions de conclure une paix d'honneur et non de lâcheté.

Aujourd'hui, les négociateurs polonais ont une tâche bien plus facile qu'il y a quinze jours. Ils peuvent parler haut à leurs interlocuteurs. Ils le font, en effet, et les dépêches bolchévistes dénoncent l'intransigeance polonaise. On comprend que ce n'est pas à la Pologne à se laisser imposer un désarmement, des livraisons d'armes, un recul de troupes et surtout pas une milice de classe, clause à laquelle on reconnaît les véritables intentions du Soviet à l'égard du peuple polonais.

Cette condition nouvelle, dont il n'avait pas été question dans l'exposé du programme de paix russe fait par M. Lloyd George, a fourni à celui-ci et à M. Giolitti la justification diplomatique sur le terrain des affaires russes, où ils s'étaient avancés d'une façon par trop hardie. Les deux chefs d'Etat ont compris que leurs avances à Lénine et à Trotsky, dictées par des calculs utilitaires et par des considérations de politique intérieure, aggravaient bien plutôt qu'elles n'éloignaient le danger dont ils voudraient préserver l'Europe. Quel encouragement, en effet, pour les socialistes bolchévisants de nos pays!

Félicitons les deux présidents de s'être ravisés.

A Moscou, on a senti le coup. En voyant les Alliés de nouveau unis, des tyrans du peuple russe ont fait longue figure. Ils s'empresent de faire savoir qu'ils renoncent à imposer à la Pologne une milice ouvrière. Ils espèrent, par ce sacrifice, recouvrer la bienveillance de M. Lloyd George et de M. Giolitti et faire passer leurs autres prétentions. Puissent les gouvernements européens, qui viennent de constater l'heureux effet de leur entente, ne pas se laisser ébranler et s'unir toujours plus étroitement contre le monstre bolchéviste. Ses jours seront alors vite comptés.

La question la plus ardue à résoudre pour les négociateurs de Minsk est celle du statut des pays situés entre la Pologne et la Russie, spécialement de l'Ukraine. La Pologne est liée par le traité conclu avec le gouvernement ukrainien le 22 mai 1920 et par la reconnaissance formelle de l'indépendance de l'Ukraine. Les Russes, en revanche, ne veulent rien entendre d'une Ukraine indépendante. Pour les bolchévistes, qui ont repris la tradition de la politique tsariste, l'Ukraine n'est qu'une province russe. Moscou a envoyé à Kiev un petit groupe de gens qui lui sont dévoués, sous les ordres de l'aventurier bulgare-roumain Rakovsky, et il appelle cela « le gouvernement de la République soviétique ukrainienne ». Ce « gouvernement », qui a dû, il y a une semaine, se défendre contre les insurgés ukrainiens devenus mal-

tres de Kiev, et qui n'a pu se maintenir en Ukraine qu'à grand-peine, a été invité aux négociations de Minsk, où il fait figure de représentant légitime de l'Ukraine.

On ne sait pas encore ce que les plénipotentiaires polonais ont décidé à l'égard de la délégation de Kiev. Mais on peut affirmer dès maintenant en toute sûreté que, si, ce qui est très douteux, la paix entre la Pologne et la Russie devait se conclure sans que les bolchévistes eussent évacué l'Ukraine, partiellement occupée par eux, l'Ukraine reprendrait la guerre contre la Russie pour son propre compte. Le ministre des affaires étrangères ukrainien, M. Nikovsky, qui vient d'arriver à Vienne, s'est prononcé catégoriquement à ce sujet. C'est l'opinion qui règne au grand quartier-général ukrainien, où se trouvent maintenant les délégués des insurgés ukrainiens.

M. André Tardieu, qui fut le bras droit de M. Clémenceau pendant la conférence de la paix, publie chaque semaine un article merveilleusement écrit, pour démontrer que M. Millerand défait pièce par pièce le laborieux ouvrage de son prédécesseur.

M. Tardieu reproche à M. Millerand de céder toujours aux contradictions anglaises, tandis que M. Clémenceau savait faire prévaloir le point de vue de la France.

Il est intéressant d'entendre récapituler les diverses circonstances où la politique française et la politique anglaise se heurtèrent, au cours de la guerre. Quelques-uns de ces conflits n'ont pas été soupçonnés.

Nous citons :

« Difficultés et désaccords entre la France et la Grande-Bretagne? Il y en a eu; il y en aura toujours. Mais il fut un temps où on les réglait hors des vues de l'ennemi et sans abjection de l'un des partenaires, par de justes transactions. Quand la Grande-Bretagne, en 1917, voulait évacuer Salonique; quand, en 1918, elle prétendait, par une myope politique d'effets, réduire le nombre de ses divisions en France de 60 à 40; lorsque, dès les premiers mois de 1919, M. Lloyd George, déjà sensible aux préoccupations de politique intérieure, disait: « Il faut, pour que l'Allemagne signe, la ménager » et que M. Clémenceau lui répondait: « Nous n'avons pas, en face d'un agresseur vaincu, à nous faire pardonner la victoire »; lorsque, à la même époque, l'Angleterre ne voulait ni de l'occupation du Rhin, ni de l'abandon par l'Allemagne de la Haute-Silésie et de Dantzig; quand, après avoir dit: « L'Allemagne payera tout », elle suggérait, au mois de juin suivant, un forfait mutilateur des créances de réparation; ou lorsqu'elle recommandait de convoquer à Paris les envoyés de Lénine, à cette époque, je le demande, était-ce une autre Angleterre? Était-ce un autre Lloyd George? Non: c'étaient les mêmes et cependant, sans rupture, la France, parce qu'elle avait, comme aujourd'hui, raison, faisait prévaloir son point de vue. »

Aujourd'hui, constate amèrement M. Tardieu, la France cède à chaque rencontre. Elle a cédé sur la question de la grande parade judiciaire où les chefs de la nation allemande devaient comparaître à la barre des Alliés; elle a cédé dans la question de la responsabilité financière de l'ennemi; elle a cédé dans l'affaire du désarmement; elle a cédé dans la question du charbon.

Bref, M. Millerand, à en croire M. Tardieu, trait de défaite en défaite, n'ayant jamais le courage de dire non à M. Lloyd George.

« Jamais » n'est pas le mot; M. Tardieu convient que M. Millerand a parfois des accès de fermeté. Mais voyez comme le successeur de M. Clémenceau joue de malheur: quand il se raidit, il est trop raide et il n'affronte pas son contradicteur en face: il le laisse à son idée et agit, de son côté, à sa guise, comme dans l'occupation de Francfort et dans l'affaire plus récente de la reconnaissance du général Wrangel. C'est par les journaux que M. Lloyd George apprend que M. Millerand en fait à sa tête. M. Tardieu

trouve ce procédé de surprise déplorable et dangereux pour l'alliance.

M. Tardieu se met à l'aise pour critiquer. Il suppose que M. Clémenceau a laissé à M. Millerand une concession ou tout est titres de bon aloi, dont on peut faire argent le plus simplement du monde. Ce n'est pas tout à fait cela. Le traité de Versailles n'a pas été une œuvre de tous points judicieuse et, si des correctifs s'imposent, la faute n'en est pas à ceux qui ont la charge de l'appliquer et qui se trouvent en face d'impossibilités manifestes.

Tâches législatives prochaines

« Nous avons vu que, si les procès durent trop longtemps, c'est en partie par des causes imputables soit aux plaideurs, soit à leurs mandataires, mais surtout parce que le code de procédure n'est pas observé. On nous objectera que nous avons démontré que la cause primaire du mal réside dans l'observation des formalités relatives à l'élaboration de la citation-demande et que cette pièce est rédigée par les parties ou leurs mandataires. Cette objection ne porte pas, car aucun acte de procédure n'a de valeur s'il n'est pas autorisé par le juge et signé par lui, s'il ne se présente pas, extérieurement déjà, comme un ordre du juge; qu'il s'agisse d'une citation de témoin, d'une prolongation de délai, d'une assignation ou d'une communication judiciaire, quelconque, toujours l'exploit qui la contient est un ordre ou un avis du juge, donné à la demande d'une partie. Ceci est si vrai qu'il n'est même pas nécessaire que l'avocat mandataire signe la pièce pour qu'elle soit valable: il suffit de la signature du juge: si celle-ci manque, l'exploit est radicalement nul. »

Comme le disait le Tribunal cantonal dans la circulaire que nous avons citée: « Si les parties sont libres de porter leurs difficultés devant le juge civil, elles ne peuvent, du moment où celui-ci est nanti, suivre une procédure à leur caprice; elles ont l'obligation, dans ce cas, de se conformer aux règles tracées par la loi et c'est au juge qu'il appartient de les y ramener, lorsqu'elles s'en écartent. Voilà ce que l'on a trop souvent perdu de vue. »

Et nous voilà ramenés à la question qui domine ce débat: Pourquoi le juge ne veille-t-il pas davantage à ce que les dispositions du code de procédure civile soient fidèlement observées?

Est-ce peut-être parce que la loi ne lui en donnerait pas les moyens? C'est la question des pouvoirs du juge.

Nous venons de relever que toutes les pièces judiciaires se présentent extérieurement comme un avis ou comme un ordre du juge. Dès lors, il y a à leur sujet un premier moyen général et efficace de dominer la marche du procès, puisque rien d'important ne peut se faire sans lui.

Mais, à côté de ce moyen, le code de procédure ne manque pas de lui rappeler, à diverses reprises, qu'il doit veiller à ce que l'instruction soit sûre, prompte, économique (art. 8); à ce que les formalités légales soient observées dans les actes judiciaires qui se passent devant lui (art. 110); à ce que les moyens d'attaque et de défense soient produits simultanément et à ce que leur présentation se fasse dans l'ordre prescrit (art. 112); à ce que la procédure ne soit pas traînée en longueur sans nécessité (art. 124); à ce que les convenances soient observées tant à sa barre que dans les écritures (art. 75 et 110).

Ces divers pouvoirs du juge sont sanctionnés par les dispositions qui permettent au juge de prononcer l'amende au cas où les parties auraient convenu de renvoyer une assignation ou de faire défaut à l'audience sans l'en prévenir (art. 127); par la possibilité de condamner à une part des frais la partie qui aurait abusivement prolongé ou compliqué le procès, même si elle a obtenu gain de cause, et, enfin, par les dispositions contenues dans le tarif des frais en matière civile, ainsi que par diverses autres dispositions de procédure (art. 257, 266, 269, 273, etc.).

Que voudrait-on ajouter à ces pouvoirs, pour faire que la justice soit moins lente? Et d'ailleurs, que signifie cette revendication: « Il faut que les pouvoirs du juge soient augmentés »?

Vaut-il dire qu'il faut élargir ses compétences? Dans ce cas, il serait nécessaire avant tout de préciser de quel juge et de quelles compétences l'on veut parler.

S'agit-il de lui donner des moyens nouveaux de découvrir la vérité et de la faire surgir des exposés contradictoires des parties? Dans ce cas, nous aimerions que l'on nous dise à quels moyens l'on songe et nous sommes prêt

à appuyer cette revendication, si ces moyens peuvent être trouvés.

S'agit-il d'augmenter le pouvoir du juge vis-à-vis des parties, afin de lui permettre de leur faire préciser leurs réclamations, de faire disparaître toute équivoque et toute obscurité dans leurs conclusions? Nous serons d'accord, en principe, tout en faisant remarquer que le code actuel nous paraît avoir armé suffisamment le juge à cet égard.

S'agit-il d'activer la solution du procès et de diminuer les frais? Nous y applaudirons, dès que l'on nous aura démontré qu'une extension des pouvoirs du juge est propre à conduire à ce but.

Mais s'il devait s'agir de remettre au juge les moyens de témoigner davantage encore sa méfiance vis-à-vis des avocats, nous repousserions toute extension de pouvoirs, car nous sommes bien convaincu que, si l'organisation actuelle ne fonctionne pas comme elle le devrait, c'est parce que cette méfiance caractérise trop souvent l'attitude de nombreux juges des autorités inférieures.

Où si encore il devait s'agir de supprimer les diverses formes qui sont prescrites pour l'instruction des procès et de permettre au juge de rendre la justice en la forme paternelle et bon enfant qui est celle des contes, à l'ombre d'un vieux chêne, loin des bruits du prétoire et du contact des ouvrages de droit, nous n'en serions pas non plus.

Ce n'est donc vraisemblablement pas d'une extension des pouvoirs du juge que résultera une plus grande célérité de la justice chez nous. Cette revendication apparaît absolument superflue et déplacée tant que le juge n'usera pas des pouvoirs qui lui sont déjà.

Reclamer une extension des pouvoirs que l'on détient mais dont on n'use pas, sous prétexte qu'ils sont trop restreints, est une revendication courante bien propre à donner le change à ceux qui se contentent de la première explication venue, mais qui ne nous dit pas pourquoi les dispositions du code de procédure ne sont pas appliquées.

Discerner les mobiles d'une attitude donnée n'est pas chose facile, surtout lorsqu'il s'agit d'une attitude générale et constante. Il y a le plus souvent en jeu un ensemble de raisons qui ne sont pas toutes également apparentes.

Aussi ne nous flatons-nous pas de les énumérer toutes; nous ne voulons en indiquer que quelques-unes, qui ne jouent pas, d'ailleurs, toutes le même rôle: dans certains cas, tel motif est prépondérant, dans d'autres, tel autre, encore que le résultat soit identique.

Il est tout d'abord un premier point qu'il ne faut point perdre de vue et que l'on oublie trop souvent. C'est que le rôle normal du juge est un rôle passif. Il doit être impartial; il doit dire le droit entre les parties; il doit trancher des revendications contradictoires. Il doit découvrir la vérité; mais c'est, somme toute, aux parties, à ceux dont il doit résoudre le litige, à rassembler, à l'intention du juge, tous les éléments qui doivent le convaincre de la valeur de leur cause. C'est ce qui explique qu'aucune procédure ne permette au juge de sortir du cadre du débat tel qu'il a été établi par les parties elles-mêmes, même si le juge devait être persuadé que, en dehors de ce cadre, son intervention serait utile pour rétablir le droit entre les plaideurs et qu'il serait nécessaire, pour la solution équitable du litige, d'y faire rentrer d'autres faits que les parties ne veulent pas invoquer.

Les pouvoirs du juge sont donc limités à cet égard par le rôle même qui lui est assigné; ce caractère plutôt passif du juge peut expliquer en grande partie qu'il n'use pas toujours, comme il le devrait, des pouvoirs que lui donne le Code; c'est une explication; ce n'est pas, évidemment, une justification; car, si la loi exige, exceptionnellement, en cette matière, une certaine activité positive, c'est dans l'intérêt supérieur de la justice, et cet intérêt doit absolument être sauvegardé.

Il y a encore, souvent, autre chose.

Pour diriger un débat contradictoire et plus encore pour en décider, il faut dominer le débat, tant au point de vue des faits allégués de part et d'autre que de la valeur des arguments invoqués. Pour diriger un procès, selon l'esprit et le texte de notre code de procédure civile, et pour le trancher conformément au droit en vigueur, il faut connaître dès le début d'une manière précise l'objet du litige, les points importants tant en fait qu'en droit, et le droit existant. Or, ces connaissances exigent un travail opiniâtre et persévérant; les exigences de la justice sont telles qu'elles absorbent tout entier ceux qui ont l'obligation de s'y vouer, s'ils veulent être en état d'y satisfaire.

La procédure, pour simple qu'elle puisse être en théorie, exige beaucoup de pratique et d'expérience de la part de ceux qui veulent s'en servir: elle est une des parties du droit qui ne peuvent être digérées qu'à petites doses. Plus on l'étudie, plus on entre dans ses finesses et mieux on la comprend. Qu'elle ne puisse pas être appliquée par ceux qui jamais ne l'ont étudiée, ceci est bien évident; mais, en outre,

il y a l'erreur de ceux qui, l'ayant étudiée une fois, croient la connaître assez, de ce fait, pour n'avoir pas à l'étudier sans cesse. Ceci suffit à expliquer, la plupart du temps, que la procédure ne soit pas appliquée par des juges qui, pour le reste, sont soucieux d'appliquer les lois.

On le voit. De quelque côté que l'on aborde la question, on aboutit toujours à la même conclusion. Ce qui domine toute la réorganisation judiciaire, c'est la question du recrutement des juges; c'est celle de leur choix et d'un statut satisfaisant. Comme nous envisageons ici toutes ces questions au seul point de vue pratique, nous ajouterons cependant que, si notre procédure doit être maintenue dans ses principes fondamentaux et dans ses grandes lignes, elle est susceptible d'améliorations de détail dont nous allons indiquer l'une ou l'autre.

D^r J. PILLER,
 Professeur à l'Université.

ÉTRANGER

La victoire polonaise

Les communiqués

Varsovie, 26 août.

Communiqué de l'état-major polonais du 25 août :

Nos première et cinquième armées continuent à dévorer leurs secteurs respectifs des troupes ennemies qui s'y trouvent encore et qui, après avoir abandonné leurs armes, se sont réfugiées dans les forêts environnantes. Une partie de ces troupes, ne pouvant se frayer un passage à travers nos lignes, se sont réfugiées en territoire allemand avec leur matériel.

Varsovie, 26 août.

Communiqué de l'état-major polonais du 25 août :

Le comité bolchéviste de Soldau, qui tentait de se réfugier en Allemagne, a été fait prisonnier par nos troupes et devra comparaître devant le Conseil de guerre.

Les détachements envoyés à la poursuite de l'ennemi dans la direction de Myszyniec ont capturé quatre canons.

Sur le front du centre, la lutte se poursuit au nord d'Ostroleka. La 8^{me} division d'infanterie a fait 600 prisonniers et capturé un important butin. Des détachements du 51^{me} régiment d'infanterie, à l'est et à l'ouest de la Pissa, ont pris cinq canons, 25 mitrailleuses et fait quelques dizaines de prisonniers.

Le 24 août, à 3 heures, nos troupes ont pris Ossowicz; les détails manquent.

Sur le reste du front, toutes localités.

Les détachements du major Jakubek qui ont pris Rovno au sud-est d'Opaline ont capturé des chevaux, des mitrailleuses et fait des prisonniers.

Sur le front sud, dans la région de Mosty-Wielkie, notre cavalerie, après une courte lutte à l'arme blanche, a anéanti la 72^{me} brigade bolchéviste et fait des prisonniers, notamment le chef d'état-major de la brigade. Parmi le butin capturé, on compte 8 mitrailleuses et 40 voitures de matériel de guerre.

Varsovie, 26 août.

Communiqué de l'état-major polonais du 25 août :

Nos détachements opérant à l'est de Lemberg ont pris Zawodzie et Przemyslan, après des luttes acharnées. On signale au sud des escarmouches locales et des reconnaissances de cavalerie ennemie dans la région de Nikolaiof.

L'armée du général Pawlenko est en train d'occuper la ligne du Dniester.

Varsovie, 26 août.

Communiqué :

Nos troupes ont occupé Kolno.

Dans la région de Raciaz et Radzanof, la liquidation des débris des troupes bolchévistes est près d'être achevée.

Dans la région de Bialystok, nous avons pris 10.000 prisonniers, 60 mitrailleuses et un nombreux butin de guerre. Groubieszof est entre nos mains. Dans les combats qui ont lieu près de Zabudof, nous avons fait 4000 prisonniers. Dans le sud, toutes localités à notre avantage.

La mission politique et militaire allée, considérant la situation comme complètement rétablie, quitte aujourd'hui Varsovie.

Varsovie, 27 août.

En Galicie orientale, les renforts de troupes régulières récemment arrivés ont permis aux Polonais de chasser peu à peu les détachements bolchévistes de la région située au sud du Dniester, ainsi que de la rive gauche du Boug. Les éléments bolchévistes qui avaient réussi à atteindre la rive droite du Dniester ont été repoussés, cernés ou capturés. La brigade bolché-

Dernière Heure

sièur Dumès, qui aurait assuré, moyennant une commission de 27.000 francs, l'expédition des marchandises dérobées.

L'affaire Judet

La justice militaire française a été dessaisie de l'affaire Judet, qui a été remise à la justice civile.

On s'est avisé que deux arrêts de la cour suprême du 26 février et du 25 mars ont décidé que les poursuites commencées après la levée de l'état de siège contre des civils ne pouvaient être déclinées qu'aux tribunaux de droit commun.

Ces procès étant indivisibles, l'affaire Judet suit le sort des affaires connexes.

Nouvelles financières

A la Banque de France

M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, a demandé au gouvernement d'être relevé de la lourde charge qu'il occupe depuis 23 ans.

Il aura pour successeur M. Robineau, directeur des services de l'escompte au même établissement.

Confédération

M. Lloyd George viendra à Berne

Le correspondant de l'Agence télégraphique suisse apprend que l'on parle d'un voyage très prochain du premier ministre anglais à Berne, où il se rencontrerait avec M. Molta, président de la Confédération.

La question du jour

Sur la question qui occupe en ce moment le Conseil fédéral, à savoir si l'on doit entrer en matière sur les propositions de rapports commerciaux avec le Soviet de Moscou, la Nouvelle Gazette de Zurich écrit :

Il faut regretter, en effet, que cette proposition n'ait pas réussi d'emblée à rallier une majorité. Elle a été reprise depuis, et si nos informations sont exactes, elle a des chances d'obtenir l'adhésion de l'autorité fédérale.

afrique du chemin de fer et a été tué sur le coup. Le malheureux avait 61 années de service ; il laisse une veuve et des enfants.

Tombé d'un wagon

Un ouvrier des mines de charbon de Dorénaz (Valais), Maurice Darbellay, de La Balnaz, 50 ans, est tombé d'un wagon en marche, s'est brisé la nuque et a été tué sur le coup.

Le drame de Bienne

A Bienne, M^{me} Ueltschi, sur qui son mari avait été, a succombé à ses blessures, après de grandes souffrances. On espère sauver la fille.

LA VIE ECONOMIQUE

La hausse du lait

La question de la hausse du prix du lait fait couler beaucoup d'encre. Déjà, des agitateurs sans scrupule se font un tremplin de cette affaire, pour exciter les masses.

C'est là une besogne malsaine, qui n'est pas faite pour faciliter un arrangement. Pourtant, l'autorité s'efforce de concilier les intérêts en présence. Nous croyons savoir que, pour pénible que soit à l'heure présente une augmentation du prix du lait, le consommateur ne pourra l'étudier, ses producteurs ayant fait la preuve qu'une hausse se justifie.

Sur ce point-là, nous recevons une longue communication, dans laquelle on déplore que l'entente n'ait pu se faire, à la commission fédérale de l'alimentation, sur la proposition de conciliation présentée par M. Jaggi, ancien conseiller national.

Il faut regretter, en effet, que cette proposition n'ait pas réussi d'emblée à rallier une majorité. Elle a été reprise depuis, et si nos informations sont exactes, elle a des chances d'obtenir l'adhésion de l'autorité fédérale.

On mande de Berne :

Sous la présidence de M. le Dr Käppeli, directeur de l'alimentation, a eu lieu hier matin une conférence des représentants des cercles intéressés, réunis pour discuter la question du lait.

On mande de Berne :

La commission fédérale de l'alimentation avait été convoquée pour la question du lait hier après midi. Elle a examiné les propositions faites au cours de la conférence du matin.

La Municipalité de Zurich a décidé d'appuyer la requête de l'Association des villes suisses.

La Municipalité de Zurich a décidé d'appuyer la requête de l'Association des villes suisses, adressée à l'Office fédéral de l'alimentation, à l'intention du Conseil fédéral, et priant ce dernier de renoncer à une augmentation du prix du lait ou du moins de la fixer aussi bas que possible.

La Société des nations à Genève et la crise des loyers

Au vu de l'augmentation incessante du prix des loyers à Genève, le personnel du Bureau international du travail est intervenu auprès du secrétariat central de la Société des nations pour éviter, dans la mesure du possible, que le transfert des services de la Ligue à Genève ait pour résultat une augmentation du coût de la vie et des loyers.

Le charbon

On lit dans le bulletin commercial de la Nouvelle Gazette de Zurich que le charbon sud-africain amené par les bateaux dans les ports anglais revient meilleur marché que le charbon des mines anglaises rendu dans les mêmes ports.

Echos de partout

LES « PEAUX-ROUGES » DE MONTMARTRE

Les artistes montmartrois, dont l'imagination n'est jamais à court, ont organisé, à Meudon, une fête originale au bénéfice de l'Orphelinat des armées. Elle avait attiré une foule énorme, ils étaient déguisés en Peaux-Rouges.

de femmes, s'étaient brouillés avec le « Bison fougeux », chef des cow-boys, et lui livraient une lutte sans merci, d'autant que « Coccio » le dévot s'était épris du chef ennemi.

MOT DE LA FIN

A un soldat alié, amputé d'une jambe, sur le champ de bataille : — Soyez glorieux, mon brave, car c'est grâce à vous que votre Etat a un pied en Turquie !... — Je sais bien : c'est le mien !

FRIBOURG

Nominations ecclésiastiques

M. l'abbé Pie Emmenegger, curé d'Orbe, est nommé professeur au Collège Saint-Michel. M. l'abbé Claude Monney, vicaire à Montreux, est nommé curé d'Orbe.

Le nouveau casino-théâtre de la ville de Romont

On nous écrit : On donne ces jours les derniers coups de pioche à la construction nouvelle que l'autorité communale romontoise a fait édifier, et qui sera le Casino-Théâtre de la capitale glénoise.

On accède au Casino, situé derrière l'Hôtel de Ville, par une vaste baie d'où la vue s'étend merveilleuse sur les Alpes de Gruyère. Une place aménagée en square s'étend devant le bâtiment. La salle, très vaste, peut contenir plus de 800 spectateurs.

La salle peut se transformer en salle de concert ou de conférences, salle de gymnastique, et servir aux représentations cinématographiques. Un vaste préau couvert permet une promenade pendant les entrées.

Romont possède désormais la plus jolie salle de spectacles du canton. A Frیبourg, où la question est pendante depuis des années, on aurait tout avantage à s'inspirer de ce qui s'est fait dans le chef-lieu de la Glâne.

Il est question de donner le printemps prochain une scène de représentations commémorant le millième anniversaire de la fondation de l'antique cité des ducs de Savoie.

Fédération laitière de la montagne

Dimanche, s'est tenue, à Bulle, une nombreuse assemblée des membres de cette fédération, convoqués pour discuter notamment de la hausse du prix du lait.

Commission cantonale de charité

Fondation suisse : Pour la vieillesse, 414 fr. ; M^{lle} Kessler, sœurs, 5 fr. ; M. Olympe Grenon, Epagny, 20 fr. ; Anonyme, 2 fr. 50 ; P. A. S., 5 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; M. Perroulaz, curé, Guin, 20 fr. ; Hoirie Jean Dossenbach, 100 fr. ; Anonyme, pour le secrétariat cantonal de charité, 500 fr. ; Anonyme, pour les enfants chétifs et abandonnés, 500 fr. ; Anonyme, 9 fr.

Grâce à la recommandation de Mgr l'Evêque et au bienveillant concours du clergé, la Commission cantonale de charité a pu placer, depuis le commencement d'août, dans des familles charitables de la campagne, 72 enfants chétifs et nécessiteux.

La Commission de charité exprime sa vive reconnaissance à ses généreux collaborateurs et les prie de lui continuer leur si active sympathie. Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants » le leur rendra au centuple.

CALENDRIER

Samedi 28 août

Saint Augustin évêque et docteur de l'Eglise. Saint Augustin naquit à Tagaste, en Afrique. Il enseigna brillamment à Carthage, Rome et Milan.

On exploite la concession de Moscou

Londres, 27 août.

(Havas.) — Le conseil d'action du parti ouvrier a adressé, hier soir, jeudi, à MM. Lloyd George, Balfour et Kamenef le télégramme suivant :

« Le conseil d'action, ayant vivement engagé le gouvernement russe à écarter le seul point des conditions russes auquel le gouvernement britannique ait fait objection, enregistre avec satisfaction la décision du gouvernement des soviets, qui, suivant l'opinion du conseil, a fait disparaître toutes les difficultés sur la paix entre la Russie et la Pologne.

« Le conseil d'action invite maintenant de façon pressante le gouvernement britannique à publier in extenso les conditions auxquelles il est disposé à faire la paix avec la Russie. Il invite également le gouvernement russe à faire de même de son côté. »

Les Russes ne feraient pas la paix

Vienne, 27 août.

(A. C.) — La Mittagspost apprend de source compétente que les Russes ne signeront pas la paix, mais qu'ils décrèteront la mobilisation générale et feront la guerre jusqu'au bout, car le gouvernement soviétique est convaincu qu'une paix non victorieuse signifierait la fin du gouvernement bolchéviste.

La conférence de Minsk serait levée

Varsovie, 27 août.

(A. C.) — Les négociations de Minsk sont arrivées à un point mort. Il n'est plus question d'accepter les conditions russes. Les Russes se montrent conciliants sous le coup des nouvelles du front ; mais les délégués polonais ne peuvent communiquer avec leur gouvernement, de sorte qu'il est presque impossible de continuer les pourparlers à Minsk.

La débâcle bolchéviste

Varsovie, 27 août.

(A. C.) — Le ministre de la guerre polonais a déclaré que les pertes russes en morts seuls dépassent 40.000 hommes. La réorganisation de l'armée russe demandera des mois ; la défaite aura des conséquences importantes pour la politique intérieure russe.

Le général Weygand grand-croix

Paris, 27 août.

(Havas.) — Le général Weygand dit que pour remercier le général Weygand du service qu'il vient de rendre à la Pologne, le gouvernement français le proposerait à la dignité de grand-croix de la légion d'honneur.

Assassinat bolchéviste

Budapest, 27 août.

(A. C.) — D'après les nouvelles reçues par la légation polonaise, le lieutenant hongrois Tibor Kovacs, qui avait été envoyé par le gouvernement hongrois en Volhynie, pour y contrôler le rapatriement des prisonniers de guerre, a été assassiné par les Cosaques.

La petite Entente

Vienne, 27 août.

(A. C.) — La Nouvelle Presse Libre apprend que la petite Entente (Prague, Vienne, Belgrade) insiste auprès de la grande pour avoir une réponse à sa note sur la réduction des effectifs de l'armée hongroise.

La Mittagspost apprend de source diplomatique française que la petite Entente a mal choisi le moment pour remettre cette note. Le Conseil suprême ne répondra probablement pas du tout à la note des Tchèques et des Yougoslaves.

Le bolchévisme en Tchéco-Slovaquie

Prague, 27 août.

(A. C.) — Mercredi a eu lieu à Prague une assemblée de l'Association des légionnaires tchécoslovaques, qui groupe surtout les éléments d'extrême gauche.

« La force du groupe parlementaire communiste dépendra des députés socialistes. Les Narodny Listy, qui avaient toujours vanté les légionnaires, préconisent aujourd'hui leur désarmement comme moyen de combattre le bolchévisme. »

Vandalisme chauvin

Budapest, 27 août.

(A. C.) — Les Roumains ont démolé à Klausenburg (Hongrie annexée) le monument du célèbre roi de Hongrie Matthias Corvin, chef d'œuvre du sculpteur hongrois Fadrusz.

Les mineurs anglais

en humeur de grève

Londres, 27 août.

(A. C.) — Le vote des ouvriers mineurs anglais sur la question de la grève générale donnera une très forte majorité pour la grève. La crise devient aiguë, car une grève des mineurs signifierait une catastrophe pour toute l'industrie britannique.

« Si des élections avaient lieu à la suite de la grève générale, ce qui est très probable, le gouvernement serait sûr d'une majorité considérable. On croit que les ouvriers déclineront la grève pour ce motif. »

Le voyage de sir Hamar Greenwood

Londres, 27 août.

(Officiel.) — Le premier secrétaire d'Etat pour l'Irlande est parti pour Lucerne, où il aura un entretien avec M. Lloyd George ; mais il est absolument faux que ce voyage soit dû à un désaccord entre le Cabinet et l'administration de l'Irlande.

Le premier secrétaire pour l'Irlande désire consulter le premier ministre sur diverses questions et prendre en même temps quelques vacances.

Le bolchévisme perd du terrain en France

Paris, 27 août.

(Havas.) — Les extrémistes viennent de subir un nouvel échec. Le comité général de l'Union des syndicats de la Seine, réuni hier, a approuvé l'attitude de l'Union contre les menaces de guerre, mais s'est associé à la protestation de la commission exécutive contre l'obstruction systématique et tyrannique des extrémistes, qui tendent de plus en plus à rendre illusoire la liberté de parole.

En outre, le comité, constatant que les membres de la commission de contrôle avaient manqué à leur mandat, les a remplacés par des réformistes.

Les Etats scandinaves

Copenhague, 27 août.

(Havas.) — Les premiers ministres et les ministres des affaires étrangères de Danemark, de Suède et de Norvège se rencontreront à Copenhague, le 28 août, pour examiner diverses questions de politique internationale, notamment celle de la Société des Nations.

Les Grecs en voudraient aux Albanais

Rome, 27 août.

Le Giornale d'Italia annonce que, suivant une dépêche d'Albanie, plus de 10.000 réfugiés grecs sont prêts à envahir la région de la Vojussa et à occuper Argirocastro. Le gouvernement albanais de Tirana a convoqué trois classes sous les armes pour parer à ce nouveau danger.

D'Annunzio voulait un autre roi

Rome, 27 août.

Une lettre du major Rena, qui fut chef d'état-major de D'Annunzio, dit que le but de celui-ci a été, en s'emparant de Fiume, de remplacer sur le trône d'Italie Victor-Emmanuel III par son frère, le duc d'Aoste.

Le suffrage féminin aux Etats-Unis

Washington, 27 août.

(Havas.) — Hier, jeudi, a été promulgué l'amendement à la Constitution des Etats-Unis qui confère aux femmes le droit de vote.

La neige en Toscane

Rome, 27 août.

La neige est tombée en abondance, hier, sur les montagnes de Toscane.

Une nouvelle étoile

Rome, 27 août.

(Stefani.) — Le professeur Emmanuelli, de l'Observatoire du Vatican, annonce qu'il vient de découvrir une nouvelle étoile dans la constellation du Cygne.

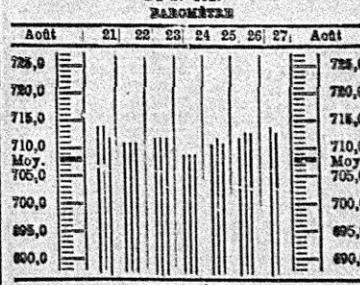
Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 27 août

Table with 3 columns: Demande, Offre, and exchange rates for various cities like Paris, London, etc.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 27 août



TEMPS PROBABLE

Zurich, 27 août, midi.

Ciel variable ; bise.

†
Madame Joseph Friedly-Auderset et ses enfants; M. Louis Friedly et sa fiancée; Mme et M. Henri Macheret-Friedly et leur fils; Révérende Sœur Rosalie, à Grayères; Mlle Lucie et Pauline Friedly; M. Emile Auderset; Les familles Friedly, veuve Schauenweid-Friedly, Auderset, Rossier, Antimioz-Friedly, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph-Michel Friedly-Auderset
Employé C. F. F.

décédé pieusement, le 26 août, dans sa 54^{ème} année, à la suite d'une longue et pénible maladie, chrétiennement supportée, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu, dimanche, 29 août, à 2 h. de l'après-midi.
L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Nicolas, lundi, à 8 h. 1/2.
Domicile mortuaire: rue des Alpes, 19.

La famille Boschung-Henzi, profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de leur cher fils et frère

Monsieur Max BOSCHUNG
Etudiant en chimie
exprime à tous ceux qui ont bien voulu s'associer à leur deuil l'assurance de leur profonde reconnaissance. Ses meilleurs remerciements vont surtout à la *Saravia*, qui se montra si attachée au défunt, aux autres sections des Etudiants suisses, à M. le Recteur et à MM. les Professeurs de l'Université, à MM. Chardonnes et Lorson, M. le sergent, Curtj, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé aux longues recherches du cher disparu.

Quelle société de laitier vendrait son
LAIT
à un laitier fribourgeois, sérieux, pouvant donner de bonnes garanties.
S'adresser sous chiffre P 7364 F, à Publicitas, S. A., Fribourg. 7590

Consommateurs
Demandez dans tous les magasins les timbres d'escompte 5% „Express“ en faisant vos achats.



Demain, à l'occasion du marché, sur la place, devant la statue du Père Girard,
GRANDE VENTE
de Pantoufles chaudes à 2 fr. 95;
Bas depuis 1 fr. 50;
Savon Percin, de Paris, à 1 fr. le gros pain;
Chemises pour hommes, avec plastron, à 6 fr.;
Chemises zéphir à 8 fr. 45;
30 douzaines couteaux de table à 1 fr. la pièce.

TOURBE
(malaxée), 1^{re} qualité
à prix réduit, à enlever tout de suite.
Société pour l'exploitation de la
Tourbe „UNION“, Berne
TOURBIÈRES de SCHMITTEN

BARABAS
Samedi, 28 courant, sur la place de Notre-Dame, il sera vendu un stock de pantoufles ainsi qu'une grande quantité de chaussures, que nous li- quidons à très bas prix.
Louis, Pugin, chaussures cordonne- rie, Romont. 7577

JEUNE FILLE
catholique, 10 ans, sachant la langue allemande et française,
demande place dans un magasin d'épicerie à la campagne, pour la période de quelques mois. Entrée tout de suite ou selon entente.
S'adresser sous chiffres P 7377 F à Publicitas S. A., Fribourg. 7601

On demande
pour tout de suite 1 bonne
CUISINIÈRE
Bons papiers. 7593
Café de l'Union, Broc.

ON DEMANDE
2 bons
OUVRIERS SERRURIERS
chez Eng. SCHINDLER, Bulle. Travail assuré.

Jeune fille OCCASION! OCCASION!
A vendre pour cause de départ
Mobilier riche

tel que: Salons, chambres à coucher, chêne et acajou, chambre à manger, meubles en jonc, lustres, salle de bains (installation riche), 2 bahuts anciens, glaces, garnitures de fenêtres, rideaux, tapis persans, etc., etc. — S'adresser: Villa, Avenue de Pérolles 37, à Fribourg, mercredi, 25 août 1920, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, et jours suivants à la même heure. 7551

ON DEMANDE
pour le 15 septembre, une
JEUNE FILLE
de toute confiance pour aider dans un petit ménage et garder un enfant d'un an. Gages selon entente. S'adresser à M. Jaquet, négociante, Colombier, Senechal. 7585

Jeune fille Bons maçons
sachant les deux langues demandent place pour aider à la cuisine et servir au café. S'adresser sous chiffres P 7365 F à Publicitas S. A., Fribourg. 7587

sont demandés par H. Hogg-Mons, entrepreneur à Marsens. Prime et voyage payé à ceux restant jusqu'à l'achèvement des travaux. S'adresser sur place ou au bureau de Fribourg. 7581

Chaussures E. CASSAL
31, rue de Romont, 31 - Fribourg
VIENT D'ARRIVER:
Grand choix d'articles avantageux dans la série „BALLY“ Succès

| | | |
|--------------------------------------------------|---------------|-------------|
| Bottines en ciré, pour hommes | 40-46 à | 32.75 |
| Souliers militaires en ciré, hautes tiges | » » | 35. — |
| Bottines p ^r hommes, en box | » » | 39.25 |
| » » » chevrau, houts vernis | » » | 39.50 |
| » » garçons, » box | 36-39 | 28.75 |
| » en ciré, pour dames | 36-42 | 21.50 |
| » » » box | » » | 31. — |
| » » » chevrau, houts vernis | » » | 33. — |
| Molières pour dames, box, houts vernis | » » | 28.25 |
| » » » chevrau, houts vernis | » » | 30.75 |
| Souliers à brides pour dames, chevrau | » » | 16. — |
| Bottines en ciré, p ^r enfants - 26-29 | 13.75 - 30-35 | 20.75 |
| Bottines p ^r enfants, box | » » | 19.75 22.75 |

OCCASION: Socques imperméables, non doublées, pour hommes et dames, 9. —. Envoi contre remboursement.

C.-T. Broillet
Médecin-dentiste
absent
jusqu'au 1^{er} octobre
JEUNE HOMME
ayant fait de bonnes études commerciales et muni de certificats et références,
trouverait place
comme apprenti dans
une banque de Bulle.
Faire les offres par écrit
sous P 2403 B à Publicitas
S. A., Bulle. 7584-1052

A VENDRE
un magnifique fourneau
en céramique, de très o. u.
leurs à ces personnages et
paysages, style Louis XV.
S'adresser sous chiffres
P 7354 F à Publicitas
S. A., Fribourg. 7583

Avis aux Ménagères

La Direction des Grands Magasins **A LA VILLE DE PARIS** a l'avantage d'annoncer qu'elle mettra en vente, dès **samedi 28 août**

UN WAGON Porcelaine de Saxe

Le change actuel nous permet de vendre presque aux prix pratiqués avant la guerre

On peut s'en rendre compte en examinant nos vitrines

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Services à café tête à tête</p> <p>2 tasses 2 sous-tasses 1 cafetière 1 sucrier 1 pot à lait</p> <p style="text-align: right;">Le service 10.50</p> | <p>Service à café porcelaine décorée</p> <p>6 tasses 6 sous-tasses 1 cafetière 1 sucrier 1 pot à lait</p> <p style="text-align: right;">Le service 21. —</p> | <p>Service moka porcelaine</p> <p>2 tasses 2 sous-tasses 1 pot 1 crémier 1 sucrier 1 plat</p> <p style="text-align: right;">Le service 3.95</p> |
| <p>1 série de 6 pots à lait en 6 grandeurs porcelaine, décor guirlande La série de 6 pots 9.95</p> | | |
| <p>Tasses à café, porcelaine décorée, 1^{er} choix La pièce 0.65</p> | | |
| <p>Tasses à café, porcelaine décor uni vert, bleu, rouge, jaune, 1^{er} choix La pièce 0.75</p> | | |
| <p>Tasses à café, porcelaine, double filet or La pièce 0.80</p> | | |
| <p>TASSES et SOUS-TASSES décor iris</p> <p style="text-align: right;">0.95</p> | <p>TASSES et SOUS-TASSES porcelaine décor argent, or et vert</p> <p style="text-align: right;">1.10</p> | <p>TASSES et SOUS-TASSES avec décor relief THÉ ou CAFÉ AU CHOIX</p> <p style="text-align: right;">1.10</p> |
| <p>TASSES MOKA et SOUS-TASSES décor fantaisie, inscription</p> <p style="text-align: right;">0.95</p> | | |
| <p>Plat décoratif porcelaine, décor fleurs et or la pièce 2.25</p> | | |
| <p>Petit sujet porcelaine de Saxe en vase - jardinière - soulier, etc. la pièce 0.30</p> | | |
| <p>Porte-pain (pain coupé en tranche), nouveauté originale en porcelaine, décor blanc et or la pièce 0.95</p> | | |
| <p>Bols, Bougeoirs, Bonbonnières, Assiettes à dessert, Passoires, Pots à lait, Sucreries de 0.75 à 0.95 pièce</p> | | |
| <p>Sous-tasses en porcelaine blanche unie la pièce 0.25</p> | | |
| <p>Prière d'apporter des paniers. — La marchandise ne sera pas emballée</p> | | |
| <p>Avis concernant les expéditions Les emballages en caisse seront facturés et le montant sera remboursé si on retourne l'emballage FRANCO</p> | | |
| <p>Nordmann-Bloch & Co Rue de Lausanne, 2-4 FRIBOURG</p> | <h1 style="font-size: 2em;">A LA VILLE DE PARIS</h1> | <p>Nordmann-Bloch & Co Rue de Lausanne, 2-4 FRIBOURG</p> |